

---

# *Le Bessat* *Aujourd'hui*

---

- Bulletin Municipal -

**Février 2019- N°74**



# SOMMAIRE

ÉDITO Page 3



Vie du village Pages 4 à 8



Infos pratiques Pages 8 à 14



Un peu d'histoire Pages 14 - 15



PRÉVENTION Page 16



État civil Page 17



Ça s'est passé au Bessat Pages 18 - 19



Agenda Page 20

Rédaction : Isabelle Vernay  
Conception graphique : Élise Veyre  
Photos : I.Vernay, R.Gonthier  
Photo de couverture : Thibault Vernay  
Imprimé par nos soins à 300 exemplaires

# ÉDITO/ Le mot du Maire

Chers Bessataires,

L'édition du bulletin du début d'année 2019 fait une rétrospective des réalisations passées et des projets à venir.

**2018** a vu l'achèvement de la route forestière de la Petite Chomiègne reliant la Barbanche au Rôt en passant par le Château du Toile. Nous avons également réalisé la deuxième tranche du séparatif des eaux pluviales et usées et du réseau d'eau potable de la rue du Féria et du chemin du Toile. Cette année achevée a vu aussi la reconstruction du mur du jardin du presbytère, l'aménagement de la cour de l'école et la réalisation de l'aire de jeu du Féria. Depuis son ouverture en août c'est un lieu de rencontre pour de nombreux parents avec leurs enfants. Cet aménagement est apprécié de tous.

**2019** verra l'achèvement des travaux de réhabilitation de l'ancienne poste avec au rez-de-chaussée un local commercial (pour le maintien de notre épicerie) et la création à l'étage d'un logement. En collaboration avec le conseil départemental, la grande rue sera rénovée. Les travaux en cours de programmation vont entraîner des désagréments pour les riverains. La fibre optique est toujours en cours d'installation. Lorsque l'ensemble des interventions (terrassment, câblage) seront réalisées une réunion publique sera organisée pour informer la population. Cette année nous espérons terminer les différentes opérations programmées en début de mandat.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une nouvelle année pleine de bonheur, de réussite, ainsi qu'une bonne santé.

Le maire, Robert TARDY

## LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE 2018



## LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE SERA TERMINÉE À L'ÉTÉ 2019





# Services du Village & Horaires d'ouverture

## L'équipe municipale à votre écoute

- Lundi de 9h à 11h (sur RV)
- Vendredi de 17h à 19h

## Mairie

- Mardi de 10h à 12h
- Jeudi de 14h à 17h
- Vendredi de 17h à 19h



Tel : 04 77 20 40 77

Web : [mairie-le-bessat.fr](http://mairie-le-bessat.fr)

## Agence postale communale

- Du mardi au samedi de 9h à 12h



Tel : 04 77 51 87 71

## Syndicat d'Initiative

- Du 1er novembre au 30 mars :  
Samedi et Dimanche : 9h30-12h
- Du 1er avril au 30 octobre :  
Samedi : 9h30-12h et 14h-16h30  
Dimanche : 9h30-12h



Adresse mail : [si.lebessat@gmail.com](mailto:si.lebessat@gmail.com)



Téléphone : 04 77 20 43 76

## Bibliothèque

- Mercredi 16h à 18h
- Samedi de 10h à 12h



Adresse mail : [biblio.lebessat@gmail.com](mailto:biblio.lebessat@gmail.com)



Téléphone : 09 75 40 08 07



*Cérémonie de commémoration de la Victoire et de la Paix le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice de 1918 et hommage à tous les morts pour la France.*

Pour ce centième anniversaire, la cérémonie a été suivie par une quarantaine d'administrés. Cinq enfants de CE1-CE2 (Annouk Martins, Anthéa Tardy, Lili-Rose Monteil, Ninon Rochette et Sand Saphar) de l'école du Bessat ont lu un poème «14-18 Folie meurtrière» de Jacques Hubert FROUGIER.

Les cloches de l'église ont sonné 11 minutes à partir de 11 heures (merci à Ité Tardy) et le maire, Robert Tardy a lu un message du président de la République et a énuméré les noms des militaires morts pour la France dans les douze mois précédents.

La cérémonie s'est poursuivie par un vin d'honneur dans la salle communale.



## 14-18 Folie meurtrière De Jacques Hubert FROUGIER

Par un beau jour d'été  
Sous un ciel bleu d'azur  
Le clairon a sonné  
Pour la grande aventure  
Ils partirent faire la guerre  
Au nom de la patrie  
Ils étaient jeunes et fiers  
Et la fleur au fusil

14-18 C'était la grande guerre  
14- 18 Ils ont vécu l'enfer  
14- 18 C'était la grande guerre  
14- 18 La folie meurtrière

Mais du chemin des dames  
Au fort de Douaumont  
Ils ont perdu leur âme  
Sous le feu des canons  
Avec la peur au ventre  
Ils chantaient la Madelon  
En plein mois de décembre  
Quand ils montaient au front

14-18 C'était la grande guerre  
14- 18 Ils ont vécu l'enfer  
14- 18 C'était la grande guerre  
14- 18 La folie meurtrière

Ils tombaient un à un  
Fauchés par la mitraille  
De la Marne à Verdun  
Au coeur de la bataille  
Partout des trous de bombes  
Partout des trous d'obus  
Comme la fin d'un monde  
Qui leur tombait dessus

14-18 C'était la grande guerre  
14- 18 Ils ont vécu l'enfer  
14- 18 C'était la grande guerre  
14- 18 La folie meurtrière

Ils ont pleuré de joie  
Le jour de l'armistice  
Quand enfin arriva  
La fin de leur supplice  
Après un grand silence  
Les cloches de la paix  
Dans le ciel de France  
Se mirent à sonner

14-18 C'était la grande guerre  
14-18 C'était la der des ders

Mais cette grande guerre  
Ne fut pas la dernière





# LE FOYER RURAL

## LES LUNDIS

Avec le point rencontre

• **14h Marche**,  
RV devant la mairie

• **14h30 Jeux**,  
Maison communale

## LES MERCREDIS

• **19h - 20h30**  
Chorale

## LES JEUDIS

• **8h30 à 10h Gym**,  
Maison Communale

Point rencontre  
sportif

DATES À DÉFINIR :

- Don du sang
- Initiation aux 1er secours et PSC1

## Grille de tarifs location de matériel

Matériel	Tarifs	Montant caution
6 Tables & 11 Bancs	30€	500€
1 Machine à saucisse	20€	250€
1 Barbecue (Gaz)	40€	250€
2 Friteuses	20€ /l'une	250€
1 ampli & 2 enceintes	30€	150€
1 Cafetière	15€	150€

## • CONTACTS ET INFOS

### Violaine TARDY

06.84.64.73.85

[foyerruraldubessat@yahoo.fr](mailto:foyerruraldubessat@yahoo.fr)

### Isabelle CLEMENSON

06.86.98.34.88

[foyerrural-lebessat.pagesperso-orange.fr](http://foyerrural-lebessat.pagesperso-orange.fr)

### Stephane de la CROIX

07.86.53.09.20

[facebook.com/foyerrural.dubessat](https://facebook.com/foyerrural.dubessat)

**Toutes les personnes souhaitant commander la photo prise le jour de la galette des rois du foyer rural peuvent s'adresser au restaurant Copain comme Cochon.**

## LA NOUVELLE CUISINE DU FOYER RURAL



Le samedi 2 Décembre s'est tenue l'assemblée générale de l'association, qui mijote de gourmandes activités aux villageois tout au long de l'année pour toutes les générations. Après 10 années de bons et loyaux services, la cheffe Soizic PERRE a rendu son tablier ! Nous avons donc décidé de créer une collégiale afin de partager les réjouissances. Et c'est ainsi que nous, Isabelle CLEMENSON, Stéphane de la CROIX, Perrine GONTHIER et Violaine TARDY fraîchement élus nous vous avons concocté des activités aux petits oignons en 2019 avec la nouvelle brigade de volontaires ! Cette année au menu, la galette des rois, la soirée moules-frites dansante, le barbecue géant et la soirée terroir !

Un jeu de piste de tradition bessataire et notre légendaire concours de pétanque annuel vous aideront à éliminer tous ces excès ! Un grand menu étant toujours bien arrosé, la fête de la myrtille rafraichira votre été !

Venez goûter aux mises en bouche du foyer rural tout au long de la semaine, points rencontres ludiques ou sportifs, chorale, gym, les bénévoles vous accueilleront avec grand plaisir !

Les nouveaux toqués

## Travaux école et aire de jeux du Féria

La réfection du sol de la cour de l'école et la création de l'aire de jeux du Féria a été faite pendant l'été. La clôture a été changée et prolongée jusqu'à la nouvelle aire de jeux. Le jeu de la cour et ceux de l'aire de jeux sont conformes aux normes de sécurité, notamment grâce à un sol amortissant. Le montant global des travaux s'élève à 107 212 euros, dont 20 414 euros de subventions de la part du conseil départemental. À noter que pour l'aire de jeux un règlement a été mis en place : elle est réservée aux enfants de 2 à 12 ans sous la responsabilité d'un adulte et elle sera ouverte de 9 heures à 21 heures du 1er avril au 30 septembre et de 9 heures à 18 heures du 1er octobre au 31 mars. L'accès en est autorisé aux poussettes mais interdit aux vélos et aux animaux. Il est bien entendu interdit de fumer et de pique-niquer dans l'enclos.



### Paroles d'enfants :

Que pensent les élèves de l'école du Bessat de la nouvelle cour et de l'aire de jeu ?

« La nouvelle cour est bien, le nouveau goudron fait moins mal lorsqu'on tombe. »

« Elle est plus belle et plus propre. »

« Elle est plus petite qu'avant et qu'il manque un coin d'herbe. »

Les petits sont très contents du nouveau jeu.

« L'ancien jeu était vieux et abîmé, il fallait le remplacer mais il y avait plus de place pour jouer que sur le nouveau. »

Valentin Dufour

« J'aime bien les 2 toboggans, les murs d'escalades et le machin rond »

Hugo, Arthur et Valentin « on adore le mas de pompier »



### Parole de parents:

C'est très bien, ça manquait, il était temps et merci à la municipalité de faciliter l'installation de jeunes couples », un parent



## Pil'Harmony

Nous comptons une nouvelle association sur le Bessat : **Pil'Harmony**.

Son but : contribuer à animer le village, permettre aux habitants de participer à des événements récréatifs, culturels et sportifs. Sa présidente, Léa MABED, donne des cours de gym adulte (zumba, fitness et body-sculpt) les mardis et vendredis soirs et des cours de baby-gym ou Kids en mouvement les mercredis matin dans la salle de gym de la maison communale.



### Plus d'informations

06 95 41 89 63 ou [pil.harmony.bessat@gmail.com](mailto:pil.harmony.bessat@gmail.com)



## INFO BIBLIOTHÈQUE

Le réseau de lecture publique de la Communauté de Communes des Monts du Pilat poursuit sa mise en place. Depuis avril 2018, les équipes ont pris en main un nouveau logiciel commun à toutes les médiathèques. Ce nouvel outil a demandé un gros investissement des équipes en termes de formation et de temps consacré aux différentes structures. Des inventaires dans l'ensemble des bibliothèques ont dû être effectués.

Ce nouveau logiciel et la mise en place des Cartes lecteurs a permis de donner une première identité concrète au réseau puisque le nom du réseau « Médiathèques des Monts du Pilat » a été choisi pour l'incarner. Ce nouveau logiciel permet un premier développement de nouveaux services aux usagers. Ils peuvent désormais avec la même carte lecteur emprunter dans plusieurs bibliothèques du territoire. Les lecteurs doivent encore cependant rendre leurs documents impérativement dans la bibliothèque où ils les ont empruntés.

Dans les prochains mois d'autres services seront mis en place comme la possibilité, via un portail internet, de consulter son compte lecteur et le catalogue des fonds documentaires ; Ce portail permettra aussi la réservation à distance. Ce service de réservation à distance engendrera la mise en place d'un système de livraison assuré par une navette régulière dans les différents points du réseau. Enfin courant 2019, les équipes seront amenées à travailler en commun autour de propositions d'animations communes (heure du conte, expo...).



# ÉLECTIONS : Inscription sur les listes électorales

Jusqu'à présent, il fallait s'inscrire au plus tard le 31 décembre d'une année civile pour pouvoir voter à partir du 1er mars de l'année suivante. Avec la mise en place d'un répertoire électoral unique pour toute la France, il sera dorénavant possible de s'inscrire plus tardivement. En 2019, pour les scrutins se déroulant après le 10 mars, l'inscription sera permise jusqu'au dernier jour ouvrable du deuxième mois précédant le scrutin. Ainsi, pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019, l'inscription sur les listes électorales sera possible jusqu'au samedi 30 mars 2019.

**INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

Jusqu'au **MARS 2019**  
**31**

- En ligne** → sur **Service-Public.fr**  
Service d'inscription pour les communes rattachées
- Par courrier** → auprès de votre mairie  
Formulaire d'inscription complété + photocopie de carte d'identité + justificatif de domicile
- Sur place** → au guichet de votre mairie  
Formulaire d'inscription complété + carte d'identité + justificatif de domicile

Les personnes intéressées auront donc jusqu'à cette date pour demander à être inscrites sur les listes électorales en vue de voter aux élections européennes. Il vous est toutefois recommandé de ne pas venir à la dernière minute, l'inscription ne pouvant être réalisée que si tous les documents demandés sont présents et parfaitement corrects : à défaut, vous ne pourriez pas voter cette fois. À noter qu'à partir de 2020, la possibilité de s'inscrire s'étendra jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin.



## GENDARMERIE NATIONALE COB ST-GENEST-MALIFAUX



# OUVERTURE AU PUBLIC

**ST GENEST MALIFAUX : Lundi - Mercredi - Vendredi**

**BOURG ARGENTAL : Mardi - Jeudi - Samedi**

**Horaires : 08h00-12h00 / 14h00-18h00**

*Pas d'accueil au public le dimanche et jours fériés*



**ST-GENEST-MALIFAUX : 04.77.51.20.84**  
**BOURG-ARGENTAL : 04.77.39.60.20**

**En cas d'URGENCE, composez le 17.**



## CHANGEMENT DE CAP POUR NOS ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis sa création le SICTOM Velay Pilat enfouit les ordures ménagères des 24 communes de son territoire à Saint-Just Malmont dans un site de stockage dédié et entièrement géré par la collectivité

La nouvelle réglementation relative à l'enfouissement des déchets (Arrêté du 15 février 2016) destinée à proscrire l'enfouissement, rend tout simplement inenvisageable la construction de nouveaux casiers.

En effet, la création d'un nouveau casier engendrerait un coût de 4,5 millions d'euros auquel il conviendrait d'ajouter le coût de construction d'une station d'épuration afin de traiter in situ les jus provenant des déchets (lixiviats).

D'autre part, la loi de transition énergétique prévoit d'augmenter de manière très conséquente la fiscalité relative à l'enfouissement avec comme ambition une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 65 €/T à l'horizon 2025. Au regard des investissements disproportionnés par rapport à la durée d'exploitation, le SICTOM a donc dû envisager une alternative pour le traitement de ses ordures ménagères. Suite à l'appel d'offre lancé à l'automne 2018, l'entreprise ALTRIOM a été retenue pour le traitement des Ordures Ménagères et l'entreprise VACHER pour le transport.

Le site de Saint-Just Malmont continuera toutefois son activité en accueillant les déchets industriels non dangereux ainsi que les encombrants et les gravats des déchetteries.

La plateforme de compostage des déchets verts et le stockage du bois traité sera également maintenus. En plus, le site accueillera également un quai de transfert permettant le chargement et déchargement des ordures ménagères qui seront dès le 1<sup>er</sup> février 2019 transportées et traitées par ALTRIOM à Polignac (43).

Afin de maintenir le service, une hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera inéluctable dès 2019.

Plus que jamais, une diminution nette de la production d'ordures ménagères résiduelles apparaît comme la meilleure piste pour maîtriser des coûts de plus en plus contraints par une politique environnementale nationale ambitieuse.

Bien évidemment les déchetteries de Saint-Genest Malifaux et de Bourg-Argental continueront à recevoir les déchets des particuliers.

### HORAIRES DES DÉCHETTERIES DE SAINT-GENEST MALIFAUX ET BOURG-ARGENTAL

**LUNDI : 13H30-17H**

**MERCREDI : 9H-12H/13H30-17H**

**VENDREDI : 13H30-17H**

**SAMEDI : 9H-12H/13H30-17H**

**Du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre les déchetteries restent ouvertes jusqu'à 18h les soirs d'ouverture.**

**LE SICTOM VOUS RAPPELLE QUE LA DÉCHETTERIE EST RÉSERVÉE AUX PARTICULIERS.**

L'usine ALTRIOM en charge du traitement des bacs verts à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 est une installation unique et novatrice à tous les égards !

## Comment ça marche ?

**90 % des déchets sont valorisés !** Le process d'Altriom permet de séparer tous les matériaux valorisables (acier, alu, plastique ...), d'extraire la partie fermentescible qui sera transformée en compost et de constituer un troisième flux appelé Combustible Solide de Récupération (CSR) qui sera utilisé par les cimenteries ou d'autres industries en substitution des énergies fossiles.



### Une révolution dans la manière de traiter nos déchets !

Ce changement dans le fonctionnement du SICTOM va dans le sens du progrès, et fait entrer le SICTOM dans l'ère de la modernité. A l'heure où la quantité de déchets produits est toujours plus grande, le SICTOM intensifie son engagement aux côtés des administrés pour parvenir ensemble à une diminution drastique des tonnages de déchets enfouis. Cela constitue une plus-value environnementale majeure pour toutes les communes membres du SICTOM et pour leurs habitants.

Néanmoins, il faut être extrêmement vigilant et poursuivre nos efforts en veillant à correctement trier nos emballages. A défaut, cela aurait un effet néfaste sur le budget de la collectivité et par conséquent sur les impôts des administrés. Hors transport, et malgré le coût du tri, le contenu des bacs jaunes rapporte **119 €** par tonne à la collectivité grâce à la revente des matériaux et aux soutiens de l'éco-organisme CITEO. En revanche, les ordures ménagères portées chez ALTRIOM coûtent **104 €** par tonne.

	Coût de traitement	Vente des matériaux	Soutiens CITEO	Recettes / Dépenses
	<b>131 € / T.</b>	<b>60 € / T.</b>	<b>190 € / T.</b>	<b>+ 119 € / T.</b>
	<b>104 € / T.</b>	/	/	<b>- 104 € / T.</b>

**Ce nouveau mode de traitement vient donc en complément des bacs jaunes et colonne de tri mais ne se substitue pas à eux. Il est plus que jamais impératif d'intensifier le geste de tri !**

Quel que soit l'efficacité du procédé de tri, il est aujourd'hui indispensable de réduire très fortement la production de déchets. Cela passe inévitablement par la modification des habitudes de consommation de chacun afin de limiter, de manière significative, l'impact sur la planète.

# LE SAVIEZ-VOUS ?

## En France, la mauvaise qualité de l'air...



- cause 48 000 décès prématurés par an soit 5% des décès par an ;
- **réduit de 3 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de millions de **troubles respiratoires**.
- Les populations sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

## et l'entretien de jardin pour un particulier :



gérer des déchets verts que l'on estime en moyenne à 100 kilogrammes par an et par an. Pour s'en débarrasser, 95% des Français les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre.

## En matière d'émissions de particules fines :



10 000 kilomètres par une voiture neuve récente  
 12 000 km parcourus par une voiture neuve récente  
 12 000 km parcourus par une voiture récente récente  
 1 000 km parcourus par une voiture récente récente



50 kg de végétaux brûlés à l'air libre, jettent 500 g de CO2 et des particules fines



2 émissions de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante  
 3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type poêle ouvert

direction de la pollution - énergie et climat  
 services régionaux de l'environnement - auvergne-rhône-alpes  
 agence pour la qualité de l'air - auvergne-rhône-alpes  
 association française pour la qualité de l'air - auvergne-rhône-alpes  
 association française pour la qualité de l'air - auvergne-rhône-alpes  
 association française pour la qualité de l'air - auvergne-rhône-alpes

# Pour mieux respirer NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts

## Arrêtez de vous enflammer !



Informez-vous et trouvez des solutions à l'entretien des particuliers



## Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !



## Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

**A**rticle 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines** mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et polluée d'autant plus que les végétaux sont humides.



Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



### DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

### SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

### LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs. Renseignez-vous !

### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

**Astuce** : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeur ou des prestations de broyage à domicile.

### LA DÉCHETTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchetteries réparties sur toute la région**. Ainsi, 99% de la population est desservie.

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



Source : www.sinoe.org

# LE PARC DU PILAT PROPOSE À CHACUN DE RENOUER AVEC LA NATURE AU TRAVERS DE L'OPÉRATION ABC I

## Quelle est donc cette nature qui nous entoure ?

Pour répondre à cette question, Norbert un Pilatois s'est engagé auprès du Parc du Pilat pour participer à l'opération **Atlas de la Biodiversité Communale, nom de code « ABC »**.

Au travers de cet engagement, il en apprendra plus sur les plantes et les animaux qui l'entourent, des espèces auxquelles il n'accorde plus vraiment d'attention au quotidien ou dont il ignore totalement l'existence.

## Concrètement que fait Norbert ?

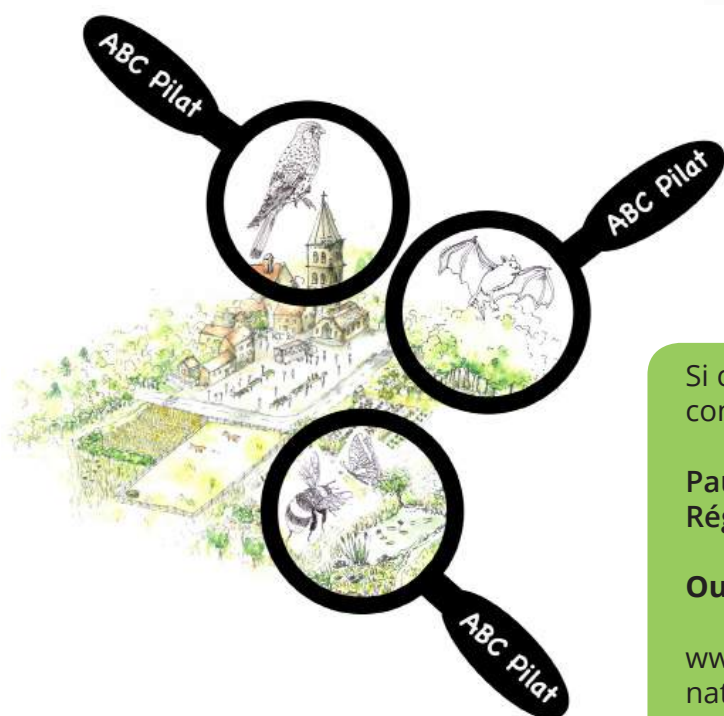
Norbert a été informé par le Parc et par sa Commune qu'un ensemble d'inventaires faune et flore sera réalisé par des experts naturalistes sur l'ensemble du Pilat. Il a choisi de participer à ces inventaires, soit en réalisant lui-même après avoir reçu une formation, soit en contribuant à des journées **d'inventaires participatifs** proposées par le Parc. Norbert vous propose de le rejoindre dans cette aventure et voici son message : « Vous êtes débutant et avez peur de faire des erreurs ? Pas de soucis, vous serez accompagnés, voire formés par des naturalistes chevronnés. Venez vivre aux côtés du Parc du Pilat cette expérience de reconnexion à la nature ».

Ces ABC sont participatifs et s'adressent aux débutants comme Norbert ou aux naturalistes confirmés. Les données recueillies sur la nature dans chaque commune seront partagées auprès de tous les habitants au moyen d'un outil de valorisation en ligne.

Le Parc du Pilat vous informe également que **des animations** ouvertes à tous les habitants seront programmées en 2019 et 2020 dans le Pilat afin de faire découvrir ou redécouvrir les richesses naturelles : chantiers participatifs, balades naturalistes, jeux-concours, apéro festifs, concours photos, etc.

## Un programme d'animation sera disponible en mars 2019.

Saule blanc,  
«Je suis un champion de la décontamination des sols pollués. Je suis en plus doté d'acide salicylique très utilisé en médecine, notamment dans l'aspirine



Si comme Norbert, vous voulez **plus d'informations** contactez

Pauline Delforge : [pdelforge@parc-naturel-pilat.fr](mailto:pdelforge@parc-naturel-pilat.fr)  
Régis Didier : [rdidier@parc-naturel-pilat.fr](mailto:rdidier@parc-naturel-pilat.fr)

**Ou connectez-vous sur :**

[www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/milieux-naturels/atlas-de-la-biodiversite-communale](http://www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/milieux-naturels/atlas-de-la-biodiversite-communale)

**INFORMATION :**

La tarification de la location de la salle polyvalente a changé. Les tarifs sont affichés en mairie.

**RAPPEL DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

En période hivernale, le stationnement est strictement interdit dans La Creuse, sur le chemin du Tremplin et sur le chemin de La Travarie.

Rappel : le stationnement est INTERDIT sur les pavés (passage piéton), et les bandes hachurées à l'angle du gîte du Grand-Duc et du chemin du Tremplin.

**Ce que précise le code de la route :**

Stationnement abusif : Les usagers ne sont pas autorisés à rester plus de sept jours consécutifs à la même place (même sur un parking, encore plus sur la voie publique)

Arrêt et stationnement dangereux : au niveau d'une intersection

Arrêt et stationnement gênants : Dans les cas suivants, les usagers ne sont pas autorisés à s'arrêter ou à stationner : sur les trottoirs, sur les passages piétons, sur un emplacement GIG ou GIC.

Dans tous les cas, prière de stationner sur les parkings ou les parties privées.

**UNE DÉMARCHE À NE PAS OUBLIER : LA DÉCLARATION PRÉALABLE !**

La déclaration préalable est un acte administratif exigé pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Travaux concernés :

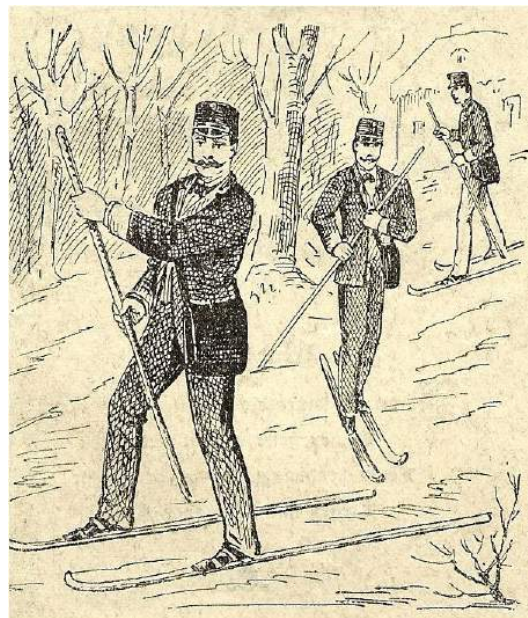
- travaux qui créent entre 5 m<sup>2</sup> ou 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol (véranda, agrandissement de terrasse...)

- travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (ouvertures...)

- travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

*Rien pour moi, Facteur ?*

Cet article n'a pas pour ambition de retracer l'histoire de la Poste au Bessat, mais plus simplement d'en fixer quelques dates à partir d'archives disparates (1). La grande réforme de 1829 permet de distribuer le courrier dans toutes les communes de France, tous les deux jours au début. Dans la Loire, on sait dès 1835 que cela fonctionne. En 1840, 56 localités sont même visitées tous les jours, et 168 en 1846.



Rare gravure de facteurs autrichiens en skis en 1895

# Rien pour moi, Facteur ?

*suite*

Notre village apparaît dans une liste de 1851 (et diverses années suivantes). Le facteur qui dessert Tarentaise et le Bessat part de Saint-Etienne à 6h du matin (7h en hiver). Il faut attendre 1899 pour que le départ se fasse du nouveau bureau créé à Planfoy. Bien que cela nous soit difficile, essayons d'imaginer la vie de ces hommes, parcourant chaque jour trente kilomètres ou plus, dans le froid, sous la pluie ou le cagnard. Mon grand-père maternel, facteur à Fay-le-Froid avant 1910, portait du pain, des remèdes dans les fermes perdues. Parfois, il devait coucher chez l'habitant, sans possibilité de prévenir sa famille. Je n'ai pas trouvé de mort dans la neige au Pilat, mais on en signale dans d'autres massifs. En 1907, le Touring-Club de France s'accorde avec la Poste pour équiper de skis les facteurs de montagne. Ces facteurs-skieurs illustrent les couvertures des magazines du temps. Mais ont-ils été très nombreux dans la réalité ? Je n'ai aucun document sur ce sujet chez nous. Il est vrai que nous connaissons bien, avant 1914, les réticences, souvent justifiées, des montagnards vis-à-vis du ski « utilitaire » prôné par les bonnes âmes citadines.

Le 1er juillet 1905, enfin, l'établissement de poste créé au Bessat par arrêté du 6 janvier, est mis en activité. Une cabine téléphonique y est installée le 1er août 1906. Finis les trente kilomètres quotidiens, même s'il faut desservir les nombreuses fermes isolées. La Poste a occupé divers locaux dans le village, à des dates difficiles à préciser. La première se trouve dans la future boucherie Tardy, au-dessus de l'actuelle épicerie (voir la carte postale très connue). On la retrouve dans les années 1920-30 (et 40 ?), hébergée à l'hôtel Pichon (à peu près en face de l'hôtel de France). Après-guerre, nous l'avons fréquentée au fond d'une impasse entre le Casino et la boucherie Tardy (aujourd'hui ouverte vers un immeuble récent). Au milieu des années soixante, quand l'école quitte son local historique pour le bâtiment actuel, la Poste la remplace, au rez-de-chaussée de la Mairie. Enfin, en 2010, elle rejoint le Foyer.

Terminons avec notre voisine, la Jasserie. Située sur la commune de la Valla-en-Gier, elle était desservie par le facteur de ce village. Il montait au plus direct, par le Saut du Gier. Inutile de préciser que sa visite était aléatoire ! Agacée par les réclamations d'Eugène Masson, l'administration envoya un inspecteur accompagner le facteur. Le père Masson m'a raconté son arrivée à la ferme, au bord de l'apoplexie, promettant d'organiser dès son retour le courrier à partir du Bessat. Ce qui fut fait.

Mais je dois m'arrêter. J'entends l'avertisseur de la camionnette de la Poste : sans doute un colis commandé sur le Net, nécessitant une signature électronique. Une autre époque...

Michel Achard



Carte postale avec le facteur posant devant la Poste (vers 1907)

(1) Article réalisé à partir de mes archives ; voir un historique de la Poste à St-Genest-Malifaux dans le Bulletin historique du Haut-Pilat n° 26 ; dans Le Petit Forézien de 2000, on trouve un article sur Pierre Poyeton, facteur au Bessat avant 1910 ; bien entendu, c'est avec plaisir que nous recevrons tout document inédit sur le sujet.



## LES SAMEDIS (prochainement)

Nous avons reçu en mairie un courrier d'un Bessataise se plaignant du survol de sa propriété par des drones au moment des fêtes de Noël. Il nous a donc semblé nécessaire de rappeler la réglementation.

Tout d'abord, il existe deux types d'utilisation de drone civil : le drone de loisir (aéromodélisme) et les activités particulières (utilisation professionnelle du drone). Cette dernière nécessite une formation pratique et théorique ainsi que l'obtention d'un certificat théorique de télépilote auprès de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile).

Cette dernière catégorie permet par exemple de réaliser les photos de couverture de notre journal municipal, dans le respect des règles établies.

**Pour toute autre activité « loisir », il est important de rappeler les points suivants :**

### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

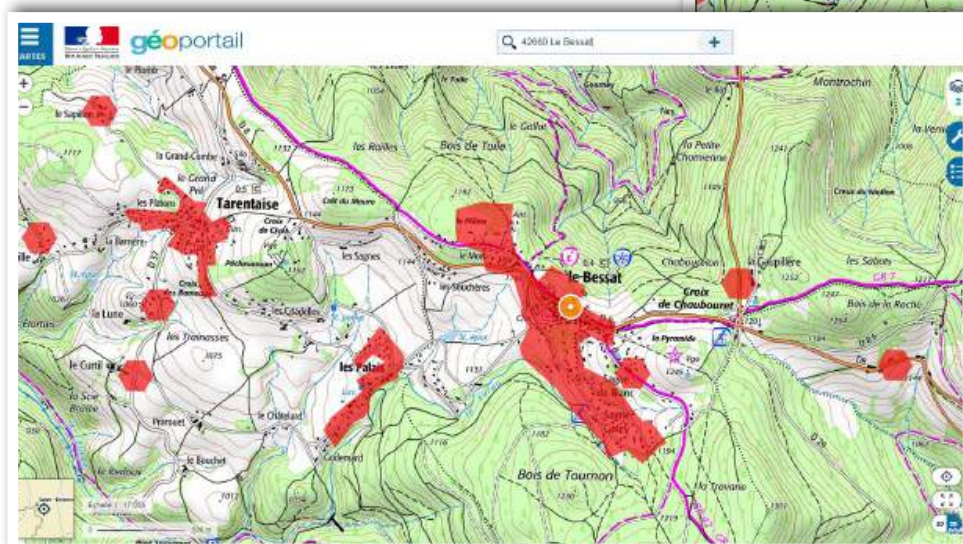
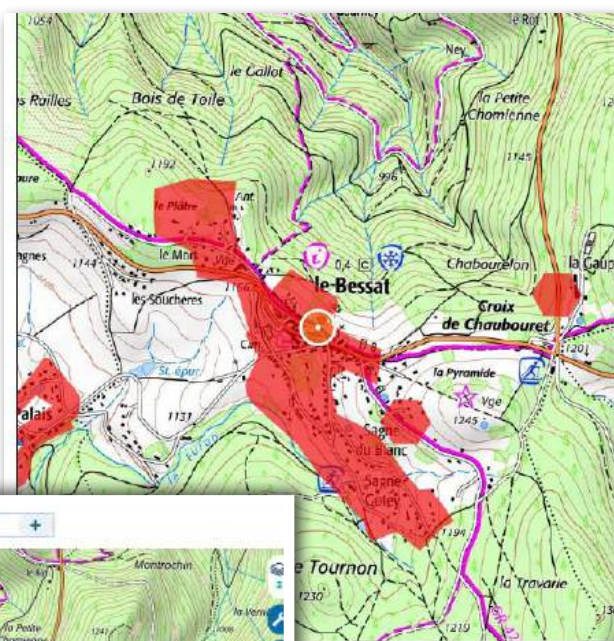
Avant de faire voler son drone ou modèle réduit il est nécessaire d'avoir connaissance de la réglementation en vigueur. En effet, celle-ci évolue et se durcit pour faire face au développement très rapide de ces engins volants.

- Depuis le 26 décembre 2018 les aéronefs télépilotés de 800g ou plus doivent être enregistrés par leur propriétaire sur AlphaTango, le portail public des utilisateurs d'aéronefs télépilotés. Les télépilotes de ces aéronefs doivent également avoir suivi une formation

- Avant chaque vol, il est nécessaire de consulter la carte des zones soumises à des interdictions/ restrictions de vol (<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>) et, si nécessaire, de faire une demande d'autorisation de vol auprès de la préfecture

### QUELS SONT LES RISQUES EN CAS D'INFRACTION ?

Les gendarmes peuvent intervenir pour toute utilisation « illicite » d'un drone et même saisir l'appareil. Selon la gravité de l'infraction, le contrevenant s'expose à une amende et à une peine de prison. Le fait de prendre des photos qui portent atteinte à « l'intimité de la vie privée d'autrui » est puni d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 45.000 €. Quant au survol d'une centrale nucléaire, il est passible d'un an d'emprisonnement et de 75.000 € d'amende.



**CONSULTEZ LES 10 RÈGLES D'UTILISATION DU DRONE ICI :**

<https://www.slideshare.net/OrgerusMairie/rgles-dusage-dun-drone-de-loisir>



## MARIAGES



Clémence THUBERT  
& Romain LAGNIET  
le 18 août 2018



Adeline BOURGUIGNON  
& Benjamin PIGNARD  
le 1er septembre 2018



Orane NACINOVIC &  
Benjamin ORIOL  
le 22 décembre 2018

## NAISSANCES



Maxant VASSELON  
le 23 juillet 2018



Charlotte VASSAL  
le 17 septembre 2018



Abel BACCONIN  
le 10 octobre 2018



Océane CROUZET  
le 17 décembre 2018



O'Brian ROCHETTE  
le 28 décembre 2018



Tobias MONTEIL  
le 11 janvier 2019



## DÉCÈS

Pierre-Louis  
KOUYOUMDJAN  
le 22 octobre 2018

Bernard PACCALLET  
le 23 novembre 2018

Henri ROBIN  
le 29 décembre 2018



• 7 JUILLET 2018

Barbecue géant et Tournoi de pétanque



• 27 & 28 JUILLET 2018

Fête de la Myrtille  
(feu d'artifice, bal et kermesse)



• 15 AOÛT 2018

Messe de l'Assomption et procession  
aux flambeaux à la Madone



• 1ER SEPTEMBRE

« Autour du crépuscule », marche, concert et dégustation gratuite de produits locaux par le Quart d'heure paysan



• 2 SEPTEMBRE 2018

Vide grenier  
organisé par l'APE



• 3 SEPTEMBRE 2018

Rentrée des classes avec une nouvelle équipe enseignante

Laurant Artero, directeur enseigne aux maternelles et Estelle Trémoulhéac aux CP-CM2. L'effectif de l'école se monte à 40 élèves, y compris 3 TPS (moins de 3 ans).



• 9 SEPTEMBRE 2018

Trail du BSH  
Avec près de 350 participants



• 31 OCTOBRE 2018

Halloween  
organisé par l'Association des Parents d'Elèves



• 11 NOVEMBRE 2018

Commémoration du centenaire de l'armistice de la guerre de 1914-1918

Les cloches de l'église ont sonné comme il y a 100 ans pendant de longues minutes pour commémorer la paix de 1918. Le maire a lu un message du président de la république et 5 jeunes élèves de CE1-CE2 ont lu un poème.





**• 8 DÉCEMBRE 2018**

**Repas des anciens**

Une soixantaine d'aînés, les élus et les employés communaux se sont réunis dans une ambiance conviviale autour d'un repas préparé par Le Chapon d'Or, traiteur à Saint Sauveur en Rue, en présence de notre député Dino Cinieri et de sa suppléante Sylvie Bonnet. Merci encore cette année à notre épicier Jean-Marc Pascaud qui a offert les papillotes.



**• 15 DÉCEMBRE 2018**

**Animation de Noël à la bibliothèque**



**• 21 DÉCEMBRE 2018**

**Père Noël de l'APE**



**• 12 JANVIER 2019**

**Vœux du maire et accueil des nouveaux habitants**

Trois nouveaux foyers (sur les douze recensés en 2018) ont été accueillis : Orane et Benjamin Oriol, Francisco et Sophie Garcia, Nadia Fernandez et David Lefébure.



**• 12 JANVIER 2019**

**Galette du Foyer rural**



**• 19 JANVIER 2019**

**La nuit blanche du Pilat : 1500 participants sous les étoiles**





• **SAMEDI 30 MARS**  
Repas dansant du foyer

• **DIMANCHE 26 MAI**  
Élections Européennes

• **SAMEDI 1<sup>ER</sup> JUIN**  
Pique-nique et jeux de piste

• **SAMEDI 6 JUILLET**  
Barbecue géant et Tournoi de pétanque

• **SAMEDI 27 &  
DIMANCHE 28 JUILLET**  
Fête du village

• **DIMANCHE 8 SEPTEMBRE**  
Trail du Bessat

• **SAMEDI 26 OCTOBRE**  
Soirée vin-fromage-charcuterie

## ÉVÉNEMENTS AU BESSAT

